Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261120-2026-53-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026

2026-53

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt novembre 2026 à 18h, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison de la Nature d'Aleria, sur convocation du Président, Anthony Alessandrini, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : VENDREDI 13/11/2026	Date d'affichage : 26/11/2026

Membres en exercice : 40	Membres présents : 25
Procurations : 5	Nombre de votes : 30
Pour : 30	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony – AMATE MASSE Muriel – BALDOVINI Anthony – BIAGGIONI Jean-Luc – BUSSETTA Jean-Yves – CALENDINI Isabelle – CASANOVA André – CHEYNET Patrick – CLET-DAVID HOULLIER Pascale – DURASTANTI Francis – GIACOBBI Marc – GIACOBETTI Stéphane – GIUGANTI Alexandre – GIULY Martin – GRISCELLI Claire – LUCIANI Dominique – LUCIANI Jean-Emmanuel – MANENTI Grégory – MARCHETTI Laurent – MARCHIONI Patrick – MATEOS-PANTALACCI Marie-Paule – MEDORI Séverin – PAOLACCI Jean-Toussaint – PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne – POITAU PAOLINI Ivan

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES: ANGELI Corinne (pouvoir à BIAGGIONI Jean-Luc) – DE LA MATA Clara (pouvoir à PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne) – LESCHI Jean-Christophe (pouvoir à CLET-DAVID HOULLIER Pascale) - PIRAS Marie-Antoinette (pouvoir à BALDOVINI Antony) – SANTELLI Jean-Baptiste (pouvoir à ALESSANDRINI Anthony)

MEMBRES ABSENTS : CASTELLANI Jean-Charles – DOMPIETRINI Pierre-François – MAURIZI Pancrace – ORSUCCI Christian – PALMIERI Michel - PAOLI Jean-François – PIETRI-FILIPPI Ghislaine – PISCHEDDA Bastien – TADDEI Laurence – VANNUCCI Bernard

OBJET : REVERSEMENT DE LA COMPENSATION DE LA PART SALAIRES (CPS) AUX COMMUNES MEMBRES

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEDORI Séverin, membre du Conseil Communautaire, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261120-2026-53-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-32 et R. 5211-12-2 ;

VU le décret n° 2024-391 du 26 avril 2024 portant diverses mesures relatives aux dotations de l'État aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales, notamment son article 10 ;

VU l'arrêté ministériel du 15 avril 2026 portant notification des attributions individuelles au titre du reversement de la compensation part salaires de la taxe professionnelle des communes en application de l'article L. 5211-32 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que les établissements publics de coopération intercommunale concernés sont tenus de reverser aux communes membres les attributions individuelles de compensation de la part salaires constatées par arrêté ministériel ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article R. 5211-12-2 du CGCT, une délibération prévoyant ce reversement doit être prise avant le 31 décembre de chaque année ;

CONSIDÉRANT les montants de reversement au titre de l'exercice 2026 figurant dans le tableau préfectoral annexé à la présente délibération ;

Monsieur le Président expose que la compensation de la part salaires de la taxe professionnelle, auparavant intégrée à la dotation forfaitaire des communes concernées, donne lieu à un reversement obligatoire par leur établissement public de coopération intercommunale, dans les conditions prévues par le CGCT.

Au titre de l'exercice 2026, la répartition des attributions individuelles est détaillée dans le tableau joint en annexe à la présente délibération, établi à partir du document préfectoral « Parts CPS 2026 – détail des EPCI par commune », publié sur le site internet de la préfecture de la Haute-Corse. Le montant total à reverser s'élève à **67 364 €.**

Les autres communes membres ne bénéficient d'aucune attribution au titre de ce dispositif pour l'exercice 2026.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire,

✓ DECIDE

- **D'APPROUVER** le reversement de la compensation de la part salaires aux communes bénéficiaires pour l'exercice 2026, conformément à la répartition figurant dans le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant total de **67 364 €** ;

- **DE PRÉVOIR** le versement aux communes bénéficiaires des montants individuels correspondants ;

- **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires au reversement de la compensation de la part salaires (CPS), pour un montant total de **67 364 €,** sont déjà inscrits au budget primitif 2026 de la Communauté de communes de l'Oriente.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261120-2026-53-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026

2026-53

OBJET : REVERSEMENT COMPENSATION DE LA PART SALAIRES (CPS) AUX COMMUNES MEMBRES

NOMS & PRENOMS	*POUR*	*CONTRE*	*ABST*	**SIGNATURE**	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
ALESSANDRINI Anthony	X					
AMATE MASSE Muriel	X					
ANGELI Corinne	X				BIAGGIONI Jean-Luc	
BALDOVINI Antony	X					
BIAGGIONI Jean-Luc	X					
BUSSETA Jean-Yves	X					
CALENDINI Isabelle	X					
CASANOVA André	X					
CASTELLANI Jean-Charles						
CHEYNET Patrick	X					
CLET-DAVID HOULLIER Pascale	X					
DE LA MATA Clara	X				RAMAZOTTI Jeanne	
DOMPIETRINI Pierre-François						
DURASTANTI Francis	X					
GIACOBBI Marc	X					
GIACOBETTI Stéphane	X					
GIUGANTI Alexandre	X					
GIULY Martin	X					
GRISCELLI Claire	X					

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261120-2026-53-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026

2026-53

OBJET : REVERSEMENT COMPENSATION DE LA PART SALAIRES (CPS) AUX COMMUNES MEMBRES

NOMS & PRENOMS	*POUR*	*CONTRE*	*ABST*	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
LESCHI Jean-Christophe	X				pascale Houllier clef-Davrio MIGOZZI	
LUCIANI Dominique	X					
LUCIANI Jean-Emmanuel	X					
MANENTI Grégory	X					
MARCHETTI Laurent	X					
MARCHIONI Patrick	X					
MATEOS-PANTALACCI Marie-Paule	X					
MAURIZI Pancrace						
MEDORI Séverin	X					
ORSUCCI Christian						
PALMIERI Michel						
PAOLACCI Jean-Toussaint	X					
PAOLI Jean-François						
PIETRI FILIPPI Ghislaine						
PIRAS Marie-Antoinette			X		BALDOVINI A.	
PISCHEDDA Bastien						
PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne	X					

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261120-2026-53-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026

2026-53

OBJET : REVERSEMENT COMPENSATION DE LA PART SALAIRES (CPS) AUX COMMUNES MEMBRES

NOMS & PRENOMS	*POUR*	*CONTRE*	*ABST*	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
POITEAU PAOLINI Ivan	X					
SANTELLI Jean-Baptiste					Alessandrini	
TADDEI Laurence						
VANNUCCI Bernard						

NOMBRE DE VOTANTS :			
POUR :	CONTRE :	NULS :	ABS :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,

Le Président,

ANTHONY ALESSANDRINI

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ORIENTE ★ HAUTE-CORSE ★